

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Cinq Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, P. Le Stunff, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

F. Téroute qui a donné procuration à A. Buzaré
A. Boudios « « à P. Guilbaudeau
R. Hénault « « à M. David
PY Le Grognec « « à M. Le Teuff

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 12 Septembre 2018

Date de l'affichage : 12 Septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

2018_96 : Approbation du programme de terrain de rugby et ses annexes à Kergroëz

Rapporteur : D. Guillerme

La construction d'un nouveau terrain de rugby fait partie de l'opération de restructuration du complexe sportif de Kergroëz, laquelle fait l'objet d'une autorisation de programme de 5 836 000 € votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2018.

La programmation pluriannuelle des investissements prévoit le financement des travaux du terrain de rugby sur les années 2019 et 2020. Il importe donc de passer, dès à présent, le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération. Pour ce faire, il faut au préalable approuver le programme du projet joint en annexe.

Ce programme a été validé par le comité de pilotage relatif à la Restructuration du complexe sportif de Kergroëz, ce 15 septembre 2018.

La consultation de maîtrise d'œuvre a pour objet :

- La construction d'un terrain de rugby en herbe : 94 m min. x 66 m min. En-but : 6 à 22 mètres, avec éclairage sportif de 150 lux ;
- La construction des annexes sportives en dur (extensibles ultérieurement) comprenant :

Locaux	Nombre	Surface	Surface totale
Vestiaires joueurs	4	25	100
Douches	2	10	20
Vestiaire avec douche arbitres/infirmerie/femmes	1	15	15

Sanitaires joueurs/arbitres	1	20	20
Sanitaires publics Hommes et Femmes	1	15	15
Club house	1	60	60
Local rangement	1	20	20

- L'aménagement d'une aire de stationnement de 30 places véhicules légers et 2 places pour les cars

Elle a pour objectif de répondre au besoin de la ville de Guidel de disposer au sein du complexe sportif de Kergroëz d'un terrain de rugby en herbe homologué en catégorie D par la Fédération Française de Rugby.

L'enveloppe financière réservée aux travaux est de 722 000 € HT et les travaux devraient débuter à l'été 2019 pour un maximum de 10 mois de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 relative à la constitution du groupe de pilotage pour le suivi de la « Restructuration du complexe sportif de Kergroëz » ;

VU l'avis du comité de pilotage du 15 septembre 2018 ;

VU le programme du projet de terrain de rugby et annexes sportives ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 17 septembre 2018 ;

VU l'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires scolaires et de l'Enfance du 17 septembre 2018 ;

APPROUVE le programme du terrain de rugby et ses annexes, sur le site de Kergroëz ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet ;

DONNE son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (L. DETREZ, M. LE TEUFF qui a procuration pour PY LE GROGNEC, M. DAVID qui a procuration pour R. HENAUULT)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 26 Septembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

